



202207- 03

mairie
ti ker

Envoyé en préfecture le 15/07/2022

Reçu en préfecture le 18/07/2022

Affiché le

ID : 022-212200349-20220711-202207_03-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CAVAN**

SEANCE DU 11 Juillet 2022

L'an deux mil vingt-deux, le onze Juillet, à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de CAVAN, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Maurice OFFRET, Maire de CAVAN.

Membres en exercice : 19

Présents: Maurice OFFRET, Maire, Catherine DENIS, 1ère Adjointe, Sylvain RANNOU, 2ème Adjoint, Lydie LE FLOC'H, 3ème Adjointe, Pascal PRIGENT, 4ème Adjoint, Magali BODEREAU, 5ème Adjointe, Julie MALEGOL, Mathieu ROUSSEL, Jean-Paul LE CANN, Gaëlle LE CANT, Jérémie LE BARON, Pauline UNVOAS, Christelle LURON, Didier NEVEUX, Sébastien MORVAN

Procurations : Emmanuelle DAVAI à Catherine DENIS, Alain BROCHEN à Didier NEVEUX

Absents : Eva BONJOUR, Briec CALVARY

Date de convocation : 1er Juillet 2022

Secrétaire de séance : Pauline UNVOAS

Objet : Révision du tarif cantine

Monsieur Le Maire explique qu'en raison de l'accroissement des charges liées au fonctionnement du service cantine, il est proposé de revaloriser les tarifs de 9 %. La révision des tarifs s'appliquera à compter du 1^{er} Septembre 2022.

Le service de restauration scolaire comprend la fourniture des repas, mais également les charges suivantes : personnel de service, d'encadrement, administratif, l'entretien des locaux et les charges inhérentes (eau, électricité, analyses bactériologiques, entre autres). Le prix de vente du repas ne permet pas de couvrir le coût réel du service et la commune prend donc à sa charge le différentiel.

Monsieur Le Maire rappelle que les tarifs cantine appliqués jusqu'à ce jour sont de 2.55 € pour le repas enfant et 4.90 € pour le repas adulte.

Sur la proposition de la commission affaires scolaires, Monsieur Le Maire demande au Conseil Municipal d'approuver les nouveaux tarifs de cantine à 2.80 € pour repas enfant et 5.40 € pour le repas adulte.

Le Conseil Municipal :

Vu l'augmentation des charges de fonctionnement de la cantine scolaire

Considérant qu'il y a lieu d'augmenter le prix du repas.

Il est proposé au Conseil Municipal

D'approuver le prix du repas enfant à 2.80 € et celui du repas adulte à 5.40€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Approuve le prix du repas enfant à 2.80 € et celui du repas adulte à 5.40€

Pour extrait conforme,

MAIRIE DE CAVAN
TI KER KAWAN

2 rue Maurice Denis
2 straed Maurice Denis

tél / pgz 02 96 35 86 09

fax / faks 02 96 54 60 09
www.mairie-cavan.fr

Le Maire
Maurice OFFRET
22 140 CAVAN
22 140 KAWAN
Cotes-d'Armor

courriel / postal mairie.cavan@wanadoo.fr